

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1241

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 28 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la commission »

les mots :

« des commissions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.